Kigali, le 1 1 A0UT 1988 REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT B.P 73 KIGALI.

1 6 AOUT 1988

nolf /08/01.2/88

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA KIGALI.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser au Compte nº 27.01. 01 de la Caisse Sociale du Rwanda auprès de la Banque Nationale du Rwanda la somme de DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS RWANDAIS (2.194 FRW) représentant la cotisation Pension patronnale pour le mois d'Août 1988 du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat UWILINGIYIMANA Juvénal.

Certifié sincère et veritable et arrêté à la somme de DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS RWANDAIS (2.194 FRW). O. p. 1684 du 21-9-88

Vu pour Approbation:

LE SECRETAIRE GENERAL

NKUNDIYETE BONIZACE VISA DE L'INSPECTION GENERATE DES FINANCES

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS

AU MINIMART

BUHIGIRO Alphonse.

porobation et imputatio

Kigoli, 104 4 ANNT 1988 no 23/00/01.2/00

HOTE A MONSIEUR L'ORDONNAPEUR-TRESORIER DU RWANDA KIGALI.

Monsieur l'Ordonnateur-Erésorier,

Il y a lieu de verser au Compte nº 27.01. O1 de la Caluse Sociale du Rwanda auprès de la Banque Nationale du Rwanda la somme de DEUX MILLE CONT QUATRE VINOT CUAPCRED PRANCE RWANDAIS (2.194 FRW) représentent la cotisation Pension patronnele pour le mois d'Août 1988 du Ministre de l'Industrio et de l'Artisenat UWIDINGIYIMANA Juvénal.

Certifié sincère et veritable et arrêté à la somme de DEUX MILLE CENT QUATRE VINCE QUATOLES FRANCS RWANDANS (2.194 PRW).

Vu pour Approbations TWEER A. Box Mace. NEUN

VISA DE L'INSPECTION GENERALIS DES FINANTI 1988

IR GESTIONNAIME DES CREDITS AU MINIMANT

BUHIGIAO Alokonpe.